

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION  
RÈGLEMENT NUMÉRO REG-399 DE LA VILLE DE BROSSARD**

Prenez avis que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville de Brossard statuera lors de sa prochaine séance du **14 mai 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** (située au 2001, boulevard de Rome), sur la demande de démolition suivante :

<i>Immeuble affecté</i>	<i>Nature et effets de la démolition</i>
<b>Adresse</b> : 8100, boulevard Taschereau <b>Lot</b> : 2 254 412	Autoriser la démolition d'un immeuble commercial vacant conformément au règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité, par courriel à [greffe@brossard.ca](mailto:greffe@brossard.ca)

Brossard, ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2025.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière